

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Relatif au projet d'approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Scarpe aval

Le public est informé que, par arrêté en date du 19 janvier 2021, Monsieur le préfet du Nord a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la

Scarpe aval, présenté par Monsieur le président de la Commission locale de l'eau et dont le périmètre s'étend sur les 75 communes ci-dessous :

Abscorn, Aix, Anhiers, Aniche, Auberchicourt, Aubry-du-Hainaut, Auchy-lez-Orchies, Bachy, Bellain, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Boussignies, Bouvignies, Brillon, Brulie-lez-Marchiennes, Brulie-Saint-Amard, Château-l'Abbaye, Couches, Decry, Douai, Écaillon, Emerchicourt, Erchin, Erre, Faumont, Fenain, Fines-les-Râches, Guesnain, Hasnon, Haveluy, Hélesmes, Hérin, Hornaing, Lallaing, Landas, Lecelles, Lewarde, Loffe, Marchiennes, Masny, Maude, Millonfosse, Monchaux, Moncœur, Mons-en-Pévèle, Montigny-en-Ostrevent, Mortagne-du-Nord, Mouchin, Nivelle, Nomain, Oisy, Orchies, Pecquencourt, Petite-Forêt, Râches, Raimbeaucourt, Raismes, Rieulay, Rooz-Warendin, Rosult, Roucourt, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Saméon, Sars-et-Rosières, Sin-le-Noble, Somain, Thun-Saint-Amand, Tilloy-lez-Marchiennes, Villers-au-Terre, Vred, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing, Waziers.

Le siège social de la structure porteuse du SAGE est la maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, 357 rue Notre Dame d'amour, Drève des Bruyères, 59 230 Saint-Amand-les-Eaux.

## Cette enquête publique se déroulera du lundi 15 février 2021 à 08h30 au mercredi 17 mars 2021 à 18h00.

La commission d'enquête, décrite ci-dessous, conduira cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

Présidente :	M. Pierre GUILLEMANT	Membres titulaires :	Mme Colette MORICE
Mme Jocelyne MALHEIRO			

### Informations :

À cet effet, le président du tribunal administratif de Lille a désigné une commission d'enquête composée de :

Madame Jocelyne Malheiro en qualité de présidente de la commission et de Madame Colette Morice et Monsieur Pierre Guillemant en qualité de membres.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

en version papier : dans les 12 mairies indiquées ci-après ainsi qu'au siège de l'enquête où il sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public sur demande :

sur les sites Internet du SAGE Scarpe aval : <https://www.sage-scarpe-aval.fr/enquete-publique>

et de la préfecture du Nord : <https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Schéma-d-Amenagement-et-de-Gestion-de-l-Eau-SAGE/SAGE-Scarpe-Aval>;

en version dématérialisée (clé USB) dans les autres communes du territoire ; dans ces communes, un fascicule, au format A4 présentera, de façon synthétique, le projet de SAGE de la Scarpe aval ;

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes, aux dates et horaires indiqués :

Communes	Dates	Horaires
Somain	Lundi 15 février 2021	13h30 - 17h00
Raismes	Mardi 16 février 2021	14h00 - 17h30
Douai	Mercredi 17 février 2021	14h30 - 17h30
Saint-Amand-les-Eaux	Lundi 22 février 2021	13h30 - 17h30
Petite-Forêt	Jeudi 25 février 2021	13h30 - 17h00
Raimbeaucourt	Samedi 27 février 2021	09h00 - 12h00
Marchiennes	Mardi 02 mars 2021	14h00 - 17h00
Mouchin	Mercredi 03 mars 2021	08h00 - 12h00
Lewarde	Samedi 06 mars 2021	09h00 - 11h00
Mortagne-du-Nord	Mardi 09 mars 2021	15h00 - 18h30
Wallers	Mercredi 10 mars 2021	09h00 - 12h00
Orchies	Vendredi 12 mars 2021	14h00 - 17h00
Saint-Amand-les-Eaux	Samedi 13 mars 2021	09h00 - 12h00
Douai	Mercredi 17 mars 2021	09h00 - 12h00
Somain	Mercredi 17 mars 2021	15h00 - 18h00

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

par écrit, sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies lieux de permanences au siège de l'enquête ;

par voie électronique\* à l'adresse suivante : [enquete-publique.scarpe-aval@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:enquete-publique.scarpe-aval@pnr-scarpe-escaut.fr)

\*SEAUX CEDEX.  
par voie postale à : Mme la Présidente de la commission d'enquête, Maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Drève des Bruyères, 357 rue Notre Dame d'Amour BP 80055 - 59 731 SAINT-AMAND-les-Eaux CEDEX.

\*Le public est informé que les observations et/ou propositions déposées par voie électronique seront mises en ligne et consultables sur le site Internet du SAGE Scarpe aval.  
Par ailleurs, un registre d'enquête sera disponible au siège de l'enquête publique sans qu'il y soit tenu de permanence.

Afin de prendre en compte la situation sanitaire et favoriser la limitation des déplacements, une permanence téléphonique sera mise en place à la Maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut aux jours et horaires suivants :

Mercredi 24 février 2021	14h00 – 17h00
Lundi 08 mars 2021	14h00 – 17h00
Mardi 16 mars 2021	14h00 – 17h00

C'est au public d'appeler la commission d'enquête au : 03 27 19 19 70 (standard de la Maison du Parc). En cas de ligne occupée, il sera demandé aux interlocuteurs de laisser leurs coordonnées au standard afin d'être rappelés par un membre de la commission d'enquête.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires en vigueur relatives à l'accueil du public devront être respectées, tant pour la consultation du dossier d'enquête, la manipulation des registres d'enquête papier que pour les permanences avec les commissaires enquêteurs. Ainsi, il sera demandé de :

Porter un masque obligatoirement ;

Se désinfecter les mains (par gel alcoolique mis à disposition ou par lavage des mains) avant la manipulation du dossier d'enquête et du registre d'enquête papier ;

Apporter son propre stylo afin de pouvoir consigner les observations dans le registre d'enquête papier ;

Pour les permanences en présentiel, respecter la distance réglementaire d'un mètre entre chaque personne notamment dans la salle d'attente et respecter le sens de circulation à l'intérieur du bâtiment, voire alléger l'attente à l'extérieur dans la mesure du possible ;

Si une attestation de déplacement dérogatoire était obligatoire, toute personne souhaitant se rendre dans un des lieux d'enquête ou d'information cités devra s'en munir en cochant la case « *convocation officielle ou administrative et pour se rendre dans un lieu public* ».

Le projet d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe aval a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à enquête publique. Le projet d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Scarpe aval a également été transmis à l'Autorité environnementale (MRAe), son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'avis d'enquête publique paraîtra dans deux journaux locaux du département. Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Mme Di Nella, animatrice du SAGE, [sage@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:sage@pnr-scarpe-escaut.fr)

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission remettra son rapport, ses conclusions ainsi que son avis à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée d'organiser l'enquête. Une copie de ces documents sera adressée simultanément à Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille.

Ces documents seront tenus à disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux d'enquête et d'information. Ils seront également disponibles, pour cette même durée, au siège de l'enquête et sur le site Internet du SAGE Scarpe aval.

L'autorité compétente décisionnelle est le préfet de département, M. Michel LALANDE (Art R 123-9 du code de l'environnement).